

CAP AEPE

L a r e v u e

du CAP « Accompagnant éducatif Petite enfance »

EXCLUSIVITÉ
INTERNET

N°23 – Novembre 2019 – 3,90 €



La revue du « CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance »

Retrouvez chaque mois des synthèses de cours, des fiches techniques de pratique professionnelle, des exercices et tests de connaissances mais aussi des articles sur le CAP AEPE et l'actualité de la Petite Enfance.

Tout pour vous accompagner dans
votre réussite au CAP AEPE !

Dans ce numéro 23 :

- 4 Fiches de cours pour l'EP1, l'EP2 et l'EP3.
- Pratique professionnelle :
 - Endormissement et réveil de l'enfant
 - Hygiène et organisation lors de la préparation des repas à domicile
 - Activité d'éveil : Les « jeux de nourrice » et « formulettes ».



ABONNEZ-VOUS à LA REVUE du CAP AEPE !

Chaque mois, recevez dans votre boîte mail
La Revue du CAP AEPE et retrouvez :

- ▶ Des informations sur le nouveau CAP
« Accompagnant Éducatif Petite Enfance »
- ▶ Des fiches de cours, des fiches
techniques de pratique professionnelle, des
exercices d'entraînement et des liens pour
réaliser des tests de connaissances en ligne...
- ▶ L'actualité dans le domaine de la petite
enfance...

Tout pour vous accompagner dans votre réussite au CAP AEPE !



CAP AEPE – ISSN 2557-6291

Vous souhaitez recevoir

Les Précédents Numéros ?

- ▶ Ils sont téléchargeables sur la page www.cap-aepe.fr/revue.html
(téléchargement immédiat / paiement sécurisé en ligne)
- ▶ Vous pouvez aussi les commander grâce au bon de commande en page 2.
(envoi de la revue sur votre adresse mail à réception du paiement par chèque)

Offre réservée aux particuliers.

Pour plus d'informations concernant les modalités d'abonnement pour les professionnels et organismes de formation, consulter la page : www.cap-aepe.fr/revue.html

BULLETIN D'ABONNEMENT 2019 / 2020

Offre réservée aux particuliers.

Pour plus d'informations concernant les modalités d'abonnement pour les professionnels et organismes de formation, consulter la page : www.cap-aepe.fr/revue.html

À retourner avec votre règlement par chèque à : CLaEP - C.PACCOU, La revue du CAP AEPE,
70 rue François MITTERRAND, 59310 BEUVRY-LA-FORÊT.

OUI, je souhaite m'abonner à la revue numérique du CAP AEPE pour l'année scolaire 2019 / 2020 et recevoir chaque mois dans ma boîte mail « La Revue du CAP AEPE » * (10 n^{os} + 1 Hors-Série).

- Je souhaite bénéficier du tarif préférentiel de 34 euros au lieu de 44 € (soit 10 n^{os} à 2,90 € au lieu de 3,90 € + 1 n^o Hors-Série à 5,00 €)
- Je joins un chèque bancaire ou postal de 34 euros (à l'ordre de C.PACCOU – CLaEP).
- Je souhaite recevoir une facture acquittée.

Mon adresse mail (obligatoire pour recevoir La Revue du CAP AEPE qui n'est diffusée qu'au format numérique*, vos données personnelles ne seront pas réutilisées ni transmises à des fins commerciales) :

-----@-----

Date :

Signature :

*Revue numérique au format PDF. Vous recevrez les 10 numéros et le Hors-série de l'année scolaire en cours : du numéro de septembre 2019 au numéro de juin 2020.

La Revue du CAP AEPE - © 2019 CL@eP (SIREN 789 126 182) – contact@larevueducapaepe.fr

BON DE COMMANDE – ANCIENS NUMÉROS

Offre réservée aux particuliers.

À retourner avec votre règlement par chèque à : CLaEP - C.PACCOU, La revue du CAP AEPE,
70 rue François MITTERRAND, 59310 BEUVRY-LA-FORÊT.

OUI, je souhaite commander les numéros précisés dans le tableau ci-dessous de la revue numérique du CAP AEPE*.

| N° | Mois – Année | Tarif à l'unité (3,90 € le numéro / 5 € le Hors-Série) | N° | Mois – Année | Tarif à l'unité (3,90 € le numéro / 5 € le Hors-Série) |
|--|--------------|--|----|----------------|--|
| | | € | | | € |
| | | € | | | € |
| | | € | | | € |
| | | € | | | € |
| Nombre de Numéros commandés : | | | | TOTAL : | € |

- Je joins un chèque bancaire ou postal de euros (à l'ordre de C.PACCOU - CLaEP).
- Je souhaite recevoir une facture acquittée.

Mon adresse mail (obligatoire pour recevoir La Revue du CAP AEPE qui n'est diffusée qu'au format numérique*, vos données personnelles ne seront pas réutilisées ni transmises à des fins commerciales) :

-----@-----

Date :

Signature :

*Revue numérique au format PDF.



Sommaire

| | |
|---|----|
| Abonnement – Offre spéciale | 1 |
| Sommaire | 3 |
| Fiches de cours : | |
| n°95 : Les sphères du développement de l'enfant | 4 |
| n°96 : Le handicap | 6 |
| n°97 : La double hiérarchie en école maternelle..... | 8 |
| n°98 : Les constituants alimentaires | 10 |
| Pratique professionnelle : | |
| Endormissement et réveil de l'enfant..... | 12 |
| Hygiène et organisation lors de la préparation des repas à domicile..... | 14 |
| Activité d'éveil : Jeux de nourrices et formulettes pour les tout-petits..... | 16 |
| Actualité de la Petite Enfance..... | 18 |
| Testez vos connaissances | 19 |
| Au sommaire du prochain numéro | 22 |



Photo de couverture ©Shutterstock/ Alena Ozerova



La Revue du CAP AEPE
© 2019 CL@eP. PACCOU-AMMELOOT Christelle. SIREN 789 126 182
Directrice de publication : Christelle PACCOU
N°ISSN : 2557 - 6291
Dépôt légal : à parution
Crédits illustrations ©Katerina Davidenko



Référentiel de certification :

T1- Compétence transversale commune aux différents contextes d'exercice professionnel :

Savoir déterminer le degré de développement et d'autonomie de l'enfant.

Savoirs associés du bloc d'enseignement n°1

Objectif :

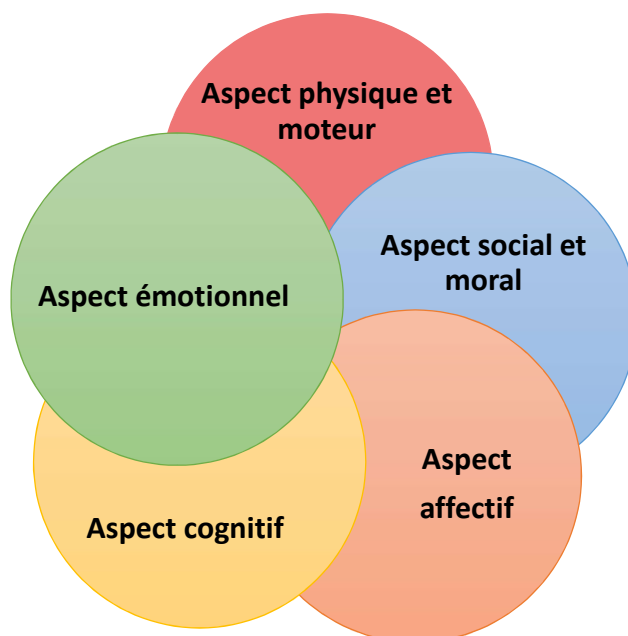
- Être capable de décrire les sphères du développement de l'enfant sous les aspects affectif, social, physique, cognitif et émotionnel.

Le développement du jeune enfant est une des parties du programme du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance qui a été particulièrement modifiée par rapport aux contenus de formation du précédent CAP Petite Enfance réformé en 2017.

En référence aux travaux de la psychanalyste et psychologue Sylviane Giampino, il convient désormais de parler de **DÉVELOPPEMENT GLOBAL** (ou COMPLET) de l'enfant et de ne plus considérer les développements physique, affectif, social ou intellectuel séparément mais au contraire **appréhender les différentes sphères du développement de l'enfant comme un ensemble indissociable**.

L'accompagnant éducatif petite enfance doit donc veiller à proposer aux jeunes enfants qu'il accompagne des activités qui favorisent le développement global, c'est-à-dire qui stimulent chacune simultanément différentes sphères du développement.

Les différents aspects du développement du jeune enfant répartis en 5 sphères indissociables :



Exemple d'interactions entre les différentes sphères du développement : Pour explorer le tapis d'éveil en crèche, l'enfant de quelques mois doit pouvoir se déplacer, en rampant ou en marchant à quatre pattes par exemple (aspect physique et moteur), il fera ainsi différentes expériences en touchant, en observant... (aspect cognitif). Il ne tentera ces expériences que s'il se sent en sécurité (aspect affectif) et ressentira des émotions que l'adulte accompagnera de paroles (aspect émotionnel, affectif, cognitif). Au cours de cette activité il entrera en relation avec d'autres enfants (aspect social). *Voir la description des sphères du développement en page 5.*

✂ Description des sphères du développement de l'enfant ✂



Aspect physique et moteur

Cet aspect du développement du jeune enfant est lié dans un premier temps aux **perceptions sensorielles** du bébé au contact de son environnement. Puis, avec le soutien d'adultes bienveillants, l'enfant acquiert diverses habiletés motrices : **il développe sa motricité globale** (lever la tête, tendre un objet, marcher, monter les marches d'un escalier...), et **sa motricité fine** (saisir des petits objets, enfiler des perles, tenir un crayon pour dessiner...).

Il développe aussi sa latéralisation, c'est-à-dire qu'une moitié de son corps (gauche ou droite) sera progressivement définie comme dominante quant à son utilisation au cours de ses différentes activités le rendant plus efficace dans ses mouvements.

C'est aussi par ses expériences sensorielles et motrices que le jeune enfant acquiert la représentation mentale de son corps et apprend à se situer dans l'espace : c'est ce qu'on appelle **l'acquisition du schéma corporel**.

L'aspect physique et moteur du développement de l'enfant comprend aussi tout ce qui concerne son **développement somatique** (évolution de sa taille, de son poids, de sa dentition...).



Aspect social et moral

Cet aspect du développement du jeune enfant est lié à **l'acquisition d'habiletés sociales** : au cours des interactions avec les adultes et autres enfants qui l'entourent, le jeune enfant **s'approprie petit à petit les normes, valeurs et rôles qui régissent le fonctionnement de la vie en société**. Voir *Fiche n°93 - La Revue du CAP AEPE N°22 – octobre 2019*.

L'aspect **moral** correspond à l'émergence **de l'idée du bien et du mal** qui permettra à l'enfant d'entretenir des relations de plus en plus harmonieuses avec son entourage et de tenir compte des autres avant d'agir. Le développement moral de l'enfant est intimement lié à son développement cognitif, affectif et social, ce n'est que vers l'âge de 6 ou 7 ans que l'enfant prend pleinement conscience de ce qui est bien et ce qui est mal.



Aspect affectif

L'aspect affectif du développement de l'enfant correspond au **besoin de sécurité** qui est tout aussi important pour le jeune enfant que les besoins vitaux (respirer, boire, manger, éliminer et dormir). En effet, si ce besoin de sécurité n'est pas satisfait en premier lieu, l'enfant rencontrera des difficultés à se développer au niveau des autres sphères : **il a besoin de se sentir en sécurité pour explorer son environnement, se faire confiance et acquérir une bonne estime de soi**.

Pour aider l'enfant dans cet aspect de son développement, le professionnel de la petite enfance doit **se montrer rassurant, manifester son intérêt pour l'enfant et le faire se sentir important**. Proposer un environnement dans lequel l'enfant peut explorer librement en toute sécurité, lui apporter des réponses prévisibles, lui offrir une certaine stabilité dans ses repères et développer des habitudes et rituels tout au long de la journée permettent d'aider l'enfant à se développer au niveau affectif.



Aspect cognitif

Cet aspect du développement de l'enfant correspond à l'évolution de ses capacités au niveau **intellectuel**, au niveau de la **mémorisation**, du **langage**, de la **numération** mais aussi du **raisonnement**, de la **déduction**, de l'**imagination**...

Le développement cognitif de l'enfant est fortement influencé par le niveau de maturité de son système nerveux. Proposer à l'enfant un milieu de vie stimulant lui permettra **d'acquérir des connaissances et des habiletés nouvelles** mais aussi de **comprendre** de plus en plus le monde qui l'entoure.



Aspect émotionnel

Très étroitement lié aux sphères affective, cognitive et sociale, cet aspect du développement de l'enfant débute très tôt dans le cadre de la **relation d'attachement** qui se crée entre le nouveau-né et l'adulte maternant. L'enfant découvre alors une vaste gamme d'**émotions**, tout d'abord le **plaisir**, l'**angoisse**, la **joie** dans les premiers mois puis plus tard la **colère**, la **peur**... Le professionnel de la petite enfance doit permettre à l'enfant de **comprendre, d'exprimer et de contrôler ses émotions** en mettant par exemple des mots sur ses émotions (« je pense que tu es fâché », « je trouve que tu es très joyeux quand tu joues avec Marion »).

Le handicap

Notion, définition, types de handicap



Référentiel de certification :

T1- Compétence transversale commune aux différents contextes d'exercice professionnel :

Savoir déterminer le degré de développement et d'autonomie de l'enfant.

Savoirs associés du bloc d'enseignement n°1

Objectif : Être capable de décrire les types de handicap les plus fréquemment rencontrés.

✂ La notion de handicap ✂

Le **handicap** est une notion complexe relativement récente qui a beaucoup évolué ces dernières années. Ainsi les termes « handicap » et « personne handicapée » ont progressivement remplacé depuis les années 70 les termes « infirme », « invalide », « mutilé », « débile » « arriéré » ... particulièrement péjoratifs, dévalorisants voire méprisants. Aujourd'hui, la **notion de handicap recouvre deux dimensions** : une dimension médicale (la personne présente une **incapacité** à vivre et à agir dans son environnement en raison de **déficiences** physiques, mentales, sensorielles, cognitives...) et une dimension sociale (la personne se retrouve en **difficultés** uniquement **par rapport à l'environnement** dans lequel elle se trouve selon qu'il est plus ou moins accessible ou adapté à sa déficience). Le terme désormais le mieux adapté est celui de « **personne en situation de handicap** ».

Illustration : Un jeune enfant souffrant de surdit  qui a appris pr cocement la langue des signes et qui  volue dans un environnement ou de nombreuses personnes (parents, membres de la famille, personnel et enfants de la cr che, assistante maternelle...) maitrisent cette forme de communication ne sera pas en difficult  pour comprendre et se faire comprendre. Par contre, il se retrouvera en situation de handicap et rencontrera des difficult s dans ses apprentissages s'il est admis en milieu scolaire ordinaire sans, au minimum, un AESH (Accompagnant d'Enfants en Situation de Handicap) qui pourra lui traduire en langue des signes ce que les enseignants ou les autres enfants veulent lui dire.

✂ D finitions du handicap ✂

En 1980, l'**OMS** a propos  la d finition suivante du handicap : « Est handicap  un sujet dont l'int grit  physique ou mentale est passag rement ou d finitivement diminu e, soit cong nitalement, soit sous l'effet de l' ge, d'une maladie ou d'un accident, de sorte que son autonomie, son aptitude   fr quenter l' cole ou   occuper un emploi s'en trouvent compromises ».

En France, la **loi n 2005-102 pour l' galit  des droits et des chances**, la participation et la citoyennet  des personnes handicap es a d fini la notion de handicap comme suit : « Constitue un handicap, au sens de la pr sente loi, toute limitation d'activit  ou restriction de participation   la vie en soci t  subie dans son environnement par une personne en raison d'une alt ration substantielle, durable ou d finitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de sant  invalidant. »

D finition g n rale :

Le handicap d signe l'**incapacit  d'une personne   vivre et   agir dans son environnement en raison de d ficiences physiques, mentales ou sensorielles qui l'emp chent par exemple de se d placer, de jouer, de communiquer, de comprendre... comme le font les autres personnes de son  ge.**

✂ Les différents types de handicap ✂

Classification basée sur la définition du handicap d'après la loi de 2005.

| Types de handicap | Description | Exemples |
|--|---|--|
|  <p>Handicap moteur</p> | <p>Incapacité pour la personne de se mouvoir correctement (certains mouvements et gestes, certaines postures sont limités voire impossibles entraînant des difficultés pour se déplacer, conserver ou changer de position, prendre et manipuler ...)</p> <p><i>Ce type de handicap peut être définitif ou temporaire (dans le cas d'une fracture par exemple).</i></p> | <p>Paralysie ou amputation d'un membre nécessitant le port d'une prothèse ou l'utilisation d'un fauteuil roulant pour les déplacements.</p> <p>Enfant atteint d'infirmité motrice cérébrale (IMC ou paralysie cérébrale).</p> <p>Enfant atteint de myopathie (maladie génétique affectant les muscles)</p> |
|  <p>Handicap sensoriel</p> | <p>Atteinte d'un ou plusieurs des 5 sens.</p> <p>Les sens les plus souvent concernés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'ouïe, la personne est malentendante ou sourde (surdit  totale ou partielle, d'une ou des 2 oreilles) -La vue, la personne est malvoyante ou aveugle (c cit  totale ou partielle, d'un ou des 2 yeux) <p><i>Les 3 autres sens (odorat, go t et toucher) peuvent aussi  tre affect s : la personne ne per oit plus ou per oit partiellement les sensations olfactives, gustatives ou tactiles.</i></p> | <p>Enfant souffrant d'amblyopie (diff rence d'acuit  visuelle entre les 2 yeux) pouvant entraîner des difficult s dans l'apprentissage de la lecture.</p> <p>Enfant devenu sourd   la suite d'une m ningite n cessitant l'apprentissage de la langue des signes.</p> |
|  <p>Handicap mental / Handicap intellectuel ou cognitif</p> | <p>D ficiance des fonctions intellectuelles ou cognitives entraînant des difficult s de compr hension, de r flexion... rendant par exemple difficile voire impossible la communication et les apprentissages aussi bien scolaires que ceux n cessaires aux gestes de la vie quotidienne.</p> | <p>Enfant atteint de trisomie 21 entra nant un retard important dans les apprentissages (handicap mental).</p> <p>Troubles autistiques, troubles DYS (dyslexie, dyspraxie, dysphasie...) rendant n cessaire une compensation en milieu scolaire (handicap cognitif)</p> |
|  <p>Handicap psychique</p> | <p>Alt ration de l'expression des capacit s intellectuelles (qui sont normales voire sup rieures   la moyenne) caus e par des troubles psychiques (troubles de la pens e et du comportement).</p> | <p>Enfant souffrant de troubles anxieux tels que les TOC (Troubles obsessionnels compulsifs) l'emp chant d'accomplir une t che pour laquelle il a pourtant les comp tences requises.</p> <p>Autres exemples : Schizophr nie, troubles bipolaires.</p> |
|  <p>Maladies invalidantes</p> | <p>Maladies qui ont des effets sur l'organisme entraînant un handicap.</p> | <p>Enfant souffrant de mucoviscidose (maladie g n tique qui touche les poumons et le pancr as) n cessitant par exemple des s ances de kin sith rapie respiratoire quotidienne et donc une adaptation dans son planning d'activit s.</p> |
|  <p>Polyhandicap</p> | <p>Handicap grave dans lequel plusieurs troubles sont associ s, par exemple des troubles mentaux avec des d ficiences motrices et/ou sensorielles entraenant une diminution importante de l'autonomie et limitant les possibilit s de perception, de communication, d'expression...</p> | <p>Enfant malvoyant et atteint de malformations des membres impliquant le recours   des appareillages volumineux et n cessitant une prise en charge m dicale importante.</p> |

La double hiérarchie en école maternelle



Référentiel de certification :

RS1- Compétence de réalisation spécifique :

Être capable d'assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant

Savoirs associés du bloc d'enseignement n°2

Objectifs :

- Être capable d'expliquer la notion de double hiérarchie pour les ATSEM.
- Savoir illustrer par des exemples les activités relevant du temps scolaire et du temps périscolaire.

Dans les écoles publiques, « toute classe maternelle doit bénéficier de services d'un agent communal occupant l'emploi d'Agent Territorial Spécialisé des écoles maternelles et des classes enfantines » (extrait de l'article 412-127 du Code des Communes).

✂ STATUT de l'ATSEM ✂

L'ATSEM, **Agent Spécialisé des Écoles Maternelles**, est un agent de la fonction publique territoriale. Il appartient à un cadre d'emplois de Catégorie C (le moins élevé des 3 catégories A, B et C dans lesquels sont répartis les fonctionnaires).

L'employeur des ATSEM est la commune : c'est le maire qui les nomme et qui peut aussi mettre fin à leurs fonctions après avis du directeur ou de la directrice de l'école (il s'agit d'un avis consultatif, pas décisionnel).

L'ATSEM relève donc, pour la gestion administrative, des services communaux. Son salaire est exclusivement à la charge de la commune.

✂ Les activités de l'ATSEM ✂

C'est le décret n°92-850 du 28 août 1992 qui définit l'emploi des ATSEM : « Les agents spécialisés des écoles maternelles sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Les agents spécialisés des écoles maternelles participent à la communauté éducative. Les ATSEM, durant le temps scolaire, sont placés directement sous l'autorité et la responsabilité du Directeur ou de la Directrice de l'École, chargé d'y organiser selon le décret n°89-122 du 24 février 1989, le travail des personnels communaux. »

En dehors du temps scolaire, l'ATSEM réalise aussi des activités en présence ou en absence des enfants. Il s'agit par exemple des tâches d'entretien des locaux et des équipements, de surveillance et d'accompagnement pendant les temps de garderie ou encore de l'encadrement d'activités de loisirs par exemple dans le cadre des accueils de loisirs municipaux (autrefois nommés « centres aérés »).

Dans ce cas, l'ATSEM est placé(e) sous l'autorité de la municipalité.

On parle ainsi de double hiérarchie ou de double dépendance pour les ATSEM :

Le maire exerce une autorité hiérarchique, il est l'employeur et le responsable de l'ATSEM en dehors des activités scolaires.

Le directeur ou la directrice de l'école exerce une autorité fonctionnelle sur l'ATSEM dans le cadre des activités sur le temps scolaire.

Exemples d'activités de l'ATSEM sur temps scolaire et temps périscolaire

| Sur temps scolaire <i>= sous l'autorité du directeur ou de la directrice de l'école</i> | En dehors du temps scolaire <i>= sous l'autorité du maire ou de son représentant</i> |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Accueil des enfants (avec l'enseignant) - Aide à l'habillage et au déshabillage, au moment de l'arrivée à l'école, de la sieste, du départ, des récréations ou autres sorties (avec l'enseignant et éventuellement les parents). - Accompagnement des enfants aux toilettes, à la demande de l'enseignant. Il peut s'agir d'un accompagnement individuel ou collectif (avec l'enseignant dans ce cas) - Toilette et change d'un enfant qui s'est souillé. Rinçage des vêtements sales avant remise aux parents. - Aide à l'apprentissage des règles élémentaires de propreté (se laver les mains, se moucher). - Aide à la préparation et à l'animation de la collation si celle-ci est prévue dans l'école (toujours sous la responsabilité de l'enseignant). - Remise en état de propreté du matériel et des locaux. - Aide à la surveillance des enfants en récréation (obligatoirement avec l'enseignant). - Surveillance de la sieste en complémentarité avec l'enseignant (la responsabilité de l'organisation de la sieste incombe à l'enseignant). - Surveillance et accompagnement des activités pédagogiques d'un groupe d'enfants sur demande et sous l'autorité de l'enseignant. - Préparation ou fabrication du matériel pédagogique à destination des enseignants et des enfants. - Rangement et classement des travaux des élèves en collaboration avec l'enseignant. - Accompagnement des élèves en sorties scolaires sous la surveillance et la responsabilité du personnel enseignant. | <p>Entretien des locaux scolaires et des espaces extérieurs réservés aux élèves, avant ou après la journée d'école, pendant les vacances scolaires, sous la responsabilité de la municipalité, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lavage des sols des classes et le dépoussiérage des meubles et des plinthes. - Lavage des meubles de rangement. - Désinfection des jouets, du matériel pédagogique, des tables, des chaises, des poubelles. - Petit nettoyage des vitres (par exemple enlever les décorations après les fêtes). - Tri des jouets et du matériel pédagogique. - Entretien du linge de l'école et gestion des stocks de linge. - Gestion du stock des produits d'entretien et des fournitures nécessaires au maintien d'une hygiène rigoureuse (serviettes, linge, etc.). <p>Si l'ATSEM est chargée d'assister aux repas des enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide au pointage des enfants qui fréquentent la cantine, - Accompagnement des enfants pendant le repas (apprentissage de la propreté, aide à couper les aliments, à verser les boissons, etc...). <p>Selon les modalités d'accueil des enfants proposées par la commune en dehors du temps scolaires, l'ATSEM peut participer à l'encadrement des enfants dans les accueils de loisirs municipaux (« centres aérés ») ou intervenir dans les temps de garderie et d'activités périscolaires diverses.</p> |

Dans tous les cas, l'ATSEM doit contribuer à aider l'enfant à accéder à des comportements autonomes, conformément aux objectifs de l'École Maternelle.

Membre de l'équipe éducative, l'ATSEM doit être invité à participer aux Conseils d'École, au moins pour les sujets qui le concernent. Le Maire est informé de cette invitation.

L'ATSEM est un fonctionnaire territorial, et dans l'exercice de ses fonctions, il a une obligation de réserve et de discrétion professionnelles.

Les constituants alimentaires



Référentiel de certification :

RS5- Compétence de réalisation spécifique :

Être capable d'élaborer des repas

Savoirs associés du bloc d'enseignement n°3

Objectifs :

- Être capable d'indiquer les rôles majeurs des constituants alimentaires nécessaires au fonctionnement de l'organisme.

Les aliments que l'être humain ingère tout au long de sa vie contiennent de nombreux constituants nécessaires à la croissance, à l'entretien et au fonctionnement de son organisme aux différents âges de la vie.

✂ Les constituants alimentaires ✂

L'ensemble des constituants contenus dans les aliments peuvent être classés en 7 catégories.

On distingue :

- Les glucides, aussi appelés couramment « sucres ».
- Les lipides, plus couramment appelés « graisses » ou « matières grasses ».
- Les protides, ou protéines en fonction de leur taille.
- Les vitamines, indispensables en très petite quantité au bon fonctionnement de l'organisme.
- Les éléments minéraux, constitués des sels minéraux et des oligo-éléments.
- Les fibres.
- L'eau.



© Shutterstock/gst

Remarque : Les *constituants alimentaires* sont aussi parfois appelés *nutriments*, il existe pourtant une différence entre ces 2 termes. Les *nutriments* se définissent en effet comme des substances directement assimilables par l'organisme, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas besoin d'être modifiés au cours de la digestion pour pouvoir passer dans la circulation sanguine et jouer leurs rôles dans l'organisme. C'est le cas par exemple des vitamines que l'on peut donc aussi bien appeler constituants alimentaires que nutriments. Par contre les protéines, qui sont des molécules complexes composées de chaînes d'acides aminés ont besoin d'être transformées en molécules plus simples au cours de la digestion pour pouvoir être assimilées : les protéines sont donc des constituants alimentaires et les nutriments obtenus après digestion sont les acides-aminés.

✂ Les 3 principaux rôles des constituants alimentaires ✂

De manière générale, les constituants alimentaires présentent, selon leur composition, 3 rôles majeurs :

- **Le rôle « bâtisseur » ou « plastique » :** il concerne les constituants capables d'apporter de la matière à nos cellules et/ou d'entrer dans la composition des tissus de notre organisme. Par exemple les protéines entrent dans la composition de nos muscles.
- **Le rôle énergétique :** il concerne les constituants capables d'apporter de l'énergie (que l'on mesure en calories ou en joules) nécessaire au fonctionnement des cellules. Par exemple 1g de glucides apporte environ 4 kcal (« kilocalories »).
- **Le rôle fonctionnel :** il concerne les constituants qui n'apportent ni matière ni énergie mais qui sont indispensables dans la réalisation des fonctions vitales de l'organisme.

✂ Les 7 constituants alimentaires et leurs rôles respectifs ✂

| Constituants | Rôles | | |
|---|---|--|--|
| | Bâtisseur / Plastique | Énergétique | Fonctionnel |
| Glucides Exemples : Le saccharose (sucre simple) L'amidon (sucre complexe) | | Les glucides constituent la principale source d'énergie de l'organisme utilisée par exemple par les muscles et le cerveau. 1g de glucides apporte 4 kcal soit environ 17 kJ. | |
| Lipides Exemples : Acides gras saturés, monoinsaturés, polyinsaturés (lipides simples) Phospholipides (lipides complexes) | Les lipides sont des constituants importants des membranes cellulaires. | Les lipides apportent de l'énergie nécessaire par exemple au maintien de notre température corporelle à 37°C. 1g de lipides apporte 9 kcal soit environ 38 kJ. | Les lipides sont utilisés dans de nombreuses réactions chimiques de notre organisme, ils permettent aussi le transport des vitamines liposolubles. |
| Protides Exemples : Peptides (moins de 10 acides aminés) Polypeptides (jusque 100 acides aminés) Protéines (plusieurs polypeptides rassemblés en une molécule complexe). | Constitués d'un nombre plus ou moins important d'acides aminés, ils entrent dans la composition de nos tissus (muscles, peau, organes) et phanères (cheveux, ongles) | Les protides fournissent de l'énergie aux cellules. 1g de protide apporte 4 kcal soit environ 17 kJ. | Les protides sont impliqués dans de nombreuses fonctions biologiques comme la synthèse d'hormones ou d'hémoglobine. Ils sont l'unique source d'azote dont l'organisme a besoin. |
| Vitamines Exemples : Vitamines liposolubles = solubles dans les lipides (Vit. A, D, E, K) Vitamines hydrosolubles = solubles dans l'eau (Vit. C et Vitamines du groupe B) | | | Chaque vitamine a un rôle fonctionnel spécifique. Par exemple la Vit. A est nécessaire à la vision, la Vit. D permet la fixation du calcium sur les os, la Vit. C permet de lutter contre les infections... |
| Éléments minéraux Exemples : Les sels minéraux (Calcium, potassium, phosphore, magnésium...) Les oligo-éléments (zinc, cuivre, sélénium...) | Les minéraux représentent 4 % de la masse totale d'un individu et ont chacun un rôle spécifique. Par exemple le calcium et le phosphore contribuent à la structure des os et des dents. | | Les minéraux sont indispensables au bon fonctionnement de l'organisme et ont chacun un rôle spécifique. Par exemple, le potassium intervient dans la transmission des messages nerveux, le calcium dans la contraction musculaire. |
| Fibres | | | Elles ont un rôle primordial dans le fonctionnement intestinal en améliorant le transit. |
| Eau | Constituant essentiel, elle compose environ 75 % du corps humain. | | Elle permet le transport des biomolécules, l'élimination des déchets... |

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages

Endormissement et Réveil de l'enfant



Référentiel de certification :

RC3- Compétence commune de réalisation :

Dispenser des soins liés au sommeil

Objectifs :

- Être capable de mettre en œuvre des conditions favorables à l'endormissement et au réveil de l'enfant.
- Savoir respecter les rituels d'endormissement de l'enfant.

Que ce soit en accueil collectif ou en accueil individuel, l'accompagnant éducatif petite enfance doit pouvoir proposer à chaque enfant des conditions favorables à son endormissement et à son réveil. Il est important de se renseigner auprès des parents pour connaître les habitudes et rituels mis en place pour l'enfant chez lui afin de lui offrir, si elles sont adaptées, les mêmes conditions.

Définitions :

Sommeil : État physiologique de l'organisme pendant lequel la vigilance est suspendue et la réactivité aux stimulations est amoindrie. On distingue une phase de sommeil lent, profond et réparateur, et une phase de sommeil paradoxal, caractérisé par le rêve. (source : Larousse)

Endormissement : Phase qui correspond à la transition entre la veille et le sommeil. Pendant cette période, les muscles se relâchent, les pensées vagabondent...

Sieste : Temps de repos, avec ou sans sommeil, pris par un individu en dehors des heures de sommeil nocturne. Chez le bébé et le jeune enfant, elle est un complément indispensable au sommeil nocturne.

Rituel : Dans son sens courant, un rituel est une habitude qui se répète à des moments déterminés. Chez l'enfant, les rituels sont très importants car ils le sécurisent en lui permettant d'avoir des repères tout au long de sa journée.

Rôles du sommeil chez l'enfant :

Le sommeil est essentiel au développement de l'enfant, il lui permet de :

- Récupérer de la fatigue physique et nerveuse accumulée pour se réveiller reposé.
- Grandir : c'est principalement pendant le sommeil que l'hormone de croissance est fabriquée.
- Organiser et perfectionner son système nerveux (on parle de maturation du système nerveux).
- Mémoriser ce qu'il a expérimenté.
- Rêver et évacuer les tensions.

Besoins en sommeil en fonction de l'âge de l'enfant (sur 24H00) :

Dans les premiers mois de vie, l'enfant a besoin de 16 à 20 heures de sommeil. Ensuite, la quantité de sommeil diminue avec l'âge. Chaque enfant a ses propres besoins en sommeil mais il est possible d'établir des repères moyens :

| Naissance | 1 an | 3 ans* | 6 ans | 10 ans | Adolescent | Adulte |
|-------------------|-------|--------|-------|-----------|------------|----------|
| Entre 16 et 20H00 | 15H00 | 12H00 | 10H00 | 9 à 10H00 | 8 à 9H00 | 7 à 8H00 |

**jusqu'à environ 4 ans, le sommeil de l'enfant se répartit en plusieurs périodes de sommeil nocturne et de sommeil diurne (sieste)*

Comment favoriser l'endormissement chez l'enfant ?

Aller se coucher, que ce soit pour la nuit ou pour la sieste, implique une rupture, une séparation. Favoriser l'endormissement de l'enfant c'est l'aider à trouver la quiétude nécessaire pour qu'il se détende, se sente en sécurité et se laisse aller au sommeil.

À domicile comme en structure, l'accompagnant éducatif petite enfance peut favoriser l'endormissement de l'enfant en suivant ces recommandations :

- Conserver, si possible, les bonnes habitudes que l'enfant a chez lui pour s'endormir,
- Lui proposer toujours le même endroit pour la sieste, avec le doudou ou un objet familier,
- Lui offrir un milieu propice à la sieste : endroit calme, lumière tamisée, température adaptée (18 à 20 °C), peu de stimuli visuels,
- Établir une routine pour favoriser les bonnes habitudes de sommeil : changer la couche ou passer aux toilettes (sur le pot), se déshabiller ou porter des vêtements confortables pour le sommeil (à adapter en fonction de la température de la pièce).

En accueil collectif, il est important que le professionnel apprenne aux enfants à parler moins fort pendant la préparation à la sieste en parlant lui-même à voix basse.

Il peut aussi raconter une histoire, faire écouter une musique douce (pendant 5 à 10 minutes, sans paroles pour éviter que les enfants chantent ou que les paroles laissent les enfants en état d'éveil).

Il est important de consacrer un temps à chaque enfant : une parole douce à l'oreille, des mots d'encouragement, une caresse sur la main ou la joue...

Inutile de s'énerver face à un enfant qui ne s'endort pas : on ne peut pas obliger quelqu'un à dormir ! De la même manière le lit ne doit pas être un lieu de punition, l'enfant doit pouvoir y aller volontiers et concevoir le sommeil comme un moment agréable, tout le contraire d'une punition...

Pour les plus grands qui ne s'endorment pas parce qu'ils n'ont plus besoin de sieste, il faut quand même proposer un temps calme avec, par exemple, des livres à feuilleter, des images à observer, des jeux de relaxation ou de détente... le moment idéal étant le début d'après-midi.

Le couchage de l'enfant

Pour une nuit entière ou juste pour la sieste, l'enfant doit pouvoir dormir en toute sécurité dans un lit adapté à son âge : le lit à barreaux pour les plus petits (avant 18 mois) ou le lit couchette quand l'enfant est plus autonome. Dans tous les cas le lit doit répondre aux normes de sécurité et le professionnel doit respecter les règles de couchage recommandées dans le cadre de la lutte contre la mort inattendue du nourrisson. (Voir [fiche n°88 – La Revue du CAP AEPE N°21 – septembre 2019](#))



© 123RF / stanislavuvarov

Le réveil de l'enfant

Afin de respecter les rythmes de vie de l'enfant, l'idéal est de le laisser se réveiller seul (réveil naturel).

En collectivité, quand les contraintes de fonctionnement nécessitent de réveiller les enfants, il convient d'utiliser la douceur : par exemple les bruits ambiants, non agressifs, des autres enfants qui se lèvent ou les paroles douces de l'adulte. Si l'enfant ne réagit pas aux stimulations légères c'est qu'il est encore dans une phase de sommeil profond, le réveiller à ce stade peut être brutal pour lui et il risque de se sentir agressé.

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Élaborer des repas

Hygiène et organisation lors de la préparation des repas



Référentiel de certification :

RSS- Compétence de réalisation spécifique :

Préparer des repas en milieu familial

Objectifs :

- Être capable de mettre en œuvre les principes d'hygiène et d'organisation lors de la préparation des repas en milieu familial.
- Savoir justifier les règles d'hygiène mises en œuvre lors des techniques de préparation des repas.

Exercer son activité d'accompagnant éducatif petite enfance en milieu familial ne dispense pas le professionnel d'appliquer les règles d'hygiène, de sécurité, d'économie et d'ergonomie au cours de la préparation des repas. Il est en effet indispensable de mettre en œuvre tous les moyens de prévention des biocontaminations des plats préparés afin d'éviter les intoxications alimentaires et de préserver la santé des enfants accueillis.

✂ L'hygiène et l'organisation avant de commencer la préparation culinaire ✂

Porter une tenue adaptée :

- Enfiler une blouse ou un tablier de cuisine propre pour protéger les vêtements des éclaboussures et autres souillures mais aussi et surtout pour éviter la contamination des aliments et/ou des ustensiles de cuisine qui pourraient entrer en contact avec les vêtements de ville porteurs de micro-organismes.
- Avoir des manches courtes ou remonter correctement les manches jusqu'aux coudes, sans risque qu'elles ne redescendent.
- Enlever tout accessoire vestimentaire tel qu'un foulard trop long qui risquerait de tremper dans la préparation (hygiène) ou de se coincer dans un robot ménager (sécurité).
- S'attacher correctement les cheveux.
- Enlever les bijoux des mains et poignets, porteurs de micro-organismes susceptibles de contaminer les aliments. Pour la même raison il est nécessaire d'avoir les ongles courts et sans vernis pour pouvoir évaluer leur état de propreté.
- Porter des chaussures antidérapantes et si possible réservées à la cuisine : pour éviter les glissades et les chutes (accident de travail) et limiter le risque de biocontaminations par des germes venus de l'extérieur.

Effectuer un lavage des mains efficace (voir fiche « L'hygiène des mains » - La Revue du CAP AEPE N°21 – septembre 2019).

L'usage de gants adaptés pour contact alimentaire est possible, il ne dispense pas de se laver les mains avant de les enfiler !

Réaliser le bionettoyage des surfaces de travail sur lesquelles seront posés aliments et matériel. (Voir fiche « Le bionettoyage des surfaces alimentaires » - La Revue du CAP AEPE N°24 – décembre 2019).



© Shutterstock/Alexander raths

Préparer le matériel et les denrées nécessaires :

- Vérifier l'état de propreté du matériel et l'aspect des aliments, en cas de doute procéder au nettoyage du matériel nécessaire et éliminer les aliments suspects.
- Bien lire les étiquettes des produits alimentaires pour vérifier la DLC*, date limite de consommation et la DDM*, date de durabilité minimale et agir en conséquence.

*Lien utile : « DLC et DDM » : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10990>

✧ L'hygiène et l'organisation pendant la préparation culinaire ✧

- Le principe de base à respecter absolument est le principe de « **la marche en avant** » : le plan de travail doit être organisé de manière à ce que les aliments ne reviennent jamais en arrière. Il s'agit d'une règle d'hygiène qui permet d'éviter le contact entre ce qui est propre et ce qui est sale.



© Shutterstock/Nikola Knezevic

- Les aliments doivent être posés dans des récipients propres et pas directement sur le plan de travail même s'il a été bionnettoyé au préalable.
- De la même manière, les ustensiles en cours d'utilisation sont posés sur un récipient prévu à cet effet souvent appelé « assiette de propreté » pour ne pas risquer d'être souillé au contact du plan de travail sur lequel ont été posés, par exemple, des emballages d'aliments.
- Le dessus des boîtes de conserve doit être nettoyé avant ouverture (avec une lavette propre destinée à cet usage).
- Les épluchures et autres déchets sont jetés très rapidement à la poubelle et ne s'accumulent pas sur le plan de travail.
- Respecter la chaîne du froid : ne prélever des denrées périssables stockées au réfrigérateur ou au congélateur que les quantités nécessaires et les utiliser rapidement.
- La vaisselle sale est entreposée au fur et à mesure au niveau de l'évier.
- Le professionnel doit se laver les mains à chaque fois que celles-ci sont souillées (par exemple après l'épluchage de pommes de terre, après s'être mouché...)

✧ L'hygiène et l'organisation après la préparation culinaire ✧

- Maintenir les préparations chaudes à température avant de les servir, recouvrir d'un film les préparations froides à maintenir au frais avant de les servir.
- Stocker dans des récipients adaptés les restes de denrées alimentaires non utilisées, les ranger le plus rapidement possible s'il s'agit de denrées périssables à placer au réfrigérateur ou au congélateur.
- Nettoyer le matériel et le ranger à sa place.
- Débrancher les appareils électriques avant de les nettoyer.
- Nettoyer et désinfecter le plan de travail (bionnettoyage).
- Enlever la tenue réservée à la cuisine (blouse ou tablier, chaussures) et procéder à son entretien.
- Se laver les mains. L'essuie-main utilisé pour l'essuyage des mains doit être changé et lavé chaque jour.

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Mettre en œuvre des activités d'éveil

Jeux de nourrices et formulettes

Référentiel de certification :

RC2- Compétence de réalisation commune aux différents contextes d'exercice professionnel :

Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant.



© Shutterstock/venimo



Objectifs :

Être capable de :

- Sélectionner une activité ludique adaptée à l'âge et au degré d'autonomie de l'enfant.
- Animer l'activité en sollicitant la participation de l'enfant.

Type d'activité : Jeux de nourrices et formulettes

Il s'agit de jeux pratiqués par l'adulte avec un nourrisson ou un très jeune enfant. Leur nom « jeux de nourrices » provient de ces femmes dont on louait les services, il y a déjà plusieurs siècles, pour allaiter et prendre soin du bébé à la place de la mère et qui pratiquaient ces jeux.

Les jeux de nourrices sont basés sur un texte court, une formulette récitée ou chantée ou encore une petite histoire racontée. Ils se pratiquent à deux : l'adulte et le jeune enfant. Ils ont pour caractéristique d'être des jeux de proximité physique, de contact : selon le jeu choisi, l'adulte manipule les mains de l'enfant, il l'assoit sur ses genoux, il le porte, lui effleure le visage, le chatouille...

On distingue plusieurs types de jeux de nourrices et formulettes : les jeux de toucher (des mains, du visage, du corps tout entier...), les jeux de portage, de balancement, de sauts et chutes...

Âge : Dès les premières semaines de vie

Certains jeux de nourrices peuvent se pratiquer très tôt (exemple de « la petite bête qui, monte » voir page suivante). D'autres comme les jeux de sauts et chutes nécessitent une certaine tonicité musculaire chez l'enfant et ne doivent être proposés que quand l'enfant est prêt.

Quand l'enfant grandit, qu'il commence à maîtriser gestes et langage, il s'approprie le jeu et dit les mots avec l'adulte puis il y joue spontanément avec un autre enfant ou encore en inversant les rôles en faisant le jeu sur l'adulte.

Effectif : 2 participants (1 adulte et 1 enfant dans un premier temps ou 2 enfants plus grands).

Rôle de l'adulte : Il maîtrise parfaitement le texte : pour les tout-petits il est en effet important de ne pas changer de version, d'utiliser les mêmes mots à chaque répétition du jeu voire même ne pas changer d'intonation. Ce jeu s'apparente à un rituel. C'est la répétition qui fait que l'enfant connaît chaque détail, chaque événement du jeu et parvient à anticiper la chute, lui procurant ainsi beaucoup de plaisir.

Les jeux de nourrices se jouent en face à face. L'adulte interagit avec l'enfant en étant attentif à ses réactions : sourires de plaisirs, gestes d'impatience, regards complices...

L'adulte veille évidemment à la sécurité physique de l'enfant, en particulier au cours des jeux de balancement, de sauts et chutes. L'environnement doit être propice à ce genre d'activité pour éviter que l'enfant se cogne par exemple.

Matériel : aucun matériel nécessaire.

Exemples de jeux de nourrices et formulettes

La p'tite bête qui monte (jeu de toucher / chatouilles)

Sur un rythme d'abord lent puis qui s'accélère.

**La p'tite bête
qui monte,
qui monte,
qui monte,
qui monte,
Et qui fait guili-guili !**

L'adulte imite avec les doigts d'une main les pattes d'un insecte qui marche sur le corps de l'enfant en commençant par les pieds pour remonter le long d'une jambe, du ventre, du thorax pour finir par des chatouilles dans le cou.



© Adobe Stock/Antonioguilem

Je fais le tour de ma maison (jeu de découverte du visage)

**Je fais le tour de ma maison,
Je ferme les volets,
Je descend l'escalier,
J'essuie mes pieds,
Et je rentre !**

L'adulte effleure d'un doigt le contour du visage de l'enfant

Il passe le doigt délicatement sur une paupière pour la fermer, puis sur l'autre

L'adulte imite avec deux doigts l'action de marcher le long de l'arête du nez de l'enfant (du haut vers le bas)

Il frotte les extrémités des 2 doigts à la base du nez, au dessus de la bouche

Et pose le doigt au bord de la bouche ouverte de l'enfant.

Petit cheval va au marché (jeu de sauts et chutes)

Vidéo disponible en suivant le lien : <https://www.youtube.com/watch?v=JQCWRcbF6Xo>

**Petit cheval va au marché,
Au pas, au pas, au pas,
Petit cheval va au marché,
Au trot, au trot, au trot,
Petit cheval va au marché,
Au galop, au galop, au galop !**

L'enfant est assis sur les genoux de l'adulte et lui fait face

L'adulte fait rebondir l'enfant au rythme des paroles :

« au pas » = légers rebonds

« au trot » = moyens rebonds

« au galop » = rebonds plus importants et plus rapides

L'adulte écarte les jambes et retient l'enfant dans son mouvement de « chute »

Remarque : les jeux de nourrices se transmettent oralement de génération en génération depuis plusieurs siècles, chacun d'eux se déclinent donc en une multitude de versions différentes !

Intérêts de l'activité pour l'enfant :

Les jeux de nourrices et formulettes offrent aux tout-petits des moments privilégiés « rien qu'à deux » pendant lesquels des liens se tissent entre l'adulte et lui, des émotions s'échangent, une complicité apparaît. L'adulte apporte une sécurité affective primordiale dans le développement de l'enfant pendant les premiers mois de la vie. Ces jeux permettent aux jeunes enfants d'exercer leur capacité d'attention, de concentration et d'anticipation. Ce sont des jeux qui procurent du plaisir à l'enfant : plaisir sensoriel des sensations tactiles, plaisir de l'anticipation grâce à la « chute » de l'histoire qui arrive exactement comme l'enfant l'avait prévu...

Dans l'actualité de la Petite Enfance

19 novembre : 15^{ème} journée nationale des Assistants Maternelles

Cette année, la journée nationale des assistantes maternelles fût marquée par une grève des principales intéressées.

Les assistantes maternelles ont en effet manifesté contre la réforme du projet de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 dont l'article 49 leur impose de s'inscrire obligatoirement sur le site « mon-enfant.fr ».



Le gouvernement affirme que le référencement obligatoire sur le site <https://mon-enfant.fr> (site officiel de la CAF, Caisse d'Allocations Familiales, et de ses partenaires) a pour objectif de faciliter la mise en relation entre les parents à la recherche d'un mode de garde pour leur enfant et les assistantes maternelles disponibles mais les syndicats dénoncent une surveillance, un « flicage » de ces professionnel(le)s.



© <http://assmatmag.com/site/wp-content/uploads/2018/09/Journée-nationale.pdf>

Les craintes des assistantes maternelles

La déclaration en ligne de leurs disponibilités mais aussi de leurs coordonnées personnelles et des tarifs qu'elles pratiquent entraînent plusieurs craintes chez les assistantes maternelles :

- Voir leurs coordonnées utilisées à mauvais escient : elles souhaitent davantage de protection des informations personnelles les concernant.
- Être surveillées encore plus qu'elles ne le sont déjà : les assistantes maternelles souhaitent conserver leur liberté de planifier leur propre emploi du temps.
- Voir leur rémunération diminuer : avec l'obligation d'indiquer publiquement leurs tarifs, la concurrence sera favorisée entraînant un nivellement par le bas de leur salaire déjà généralement peu élevé.

Au-delà de ces craintes, les assistantes maternelles ont également souhaité exprimer leur colère au cours de cette journée rebaptisée « **Journée Nationale de grève et de colère des assistantes maternelles** ». Il faut dire que la sanction prévue est lourde : le non-respect de l'obligation de se déclarer sur le site mon-enfant.fr entraîne la suppression pure et simple de l'agrément des assistantes maternelles concernées.



Nouvelles recommandations concernant la bronchiolite aiguë du nourrisson

La bronchiolite aiguë du nourrisson est une pathologie respiratoire très fréquente. Chaque hiver en France

elle touche 30% des enfants de moins de 2 ans. Il s'agit d'une infection virale contagieuse le plus souvent bénigne qui concerne environ 480 000 enfants chaque hiver. Elle touche les bronchioles (petites bronches) des nourrissons et se caractérise par un épisode de gêne respiratoire dont les signes sont une toux et une respiration rapide et sifflante. Sa phase aiguë dure en moyenne 10 jours dont les deux premiers nécessitent une attention accrue portée au nourrisson.

Les recommandations sur la prise en charge médicale de cette pathologie sont aujourd'hui actualisées.

La Haute Autorité de Santé « HAS » et le Conseil National Professionnel de Pédiatrie « CNPP » ont défini trois stades de gravité de la maladie et **ne recommandent plus les traitements médicamenteux ou kinésithérapiques.**

La prise en charge doit reposer avant tout sur un lavage de nez régulier et la surveillance des signes d'aggravation de l'état du nourrisson.

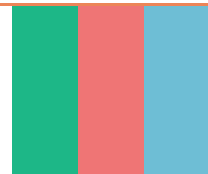


Lien utile :

Le communiqué de presse publié sur le site de la HAS le 14 novembre 2019 concernant les nouvelles recommandations de prise en charge de la bronchiolite aiguë du nourrisson :

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3118107/fr/bronchiolite-aigue-du-nourrisson-une-prise-en-charge-qui-repose-sur-le-lavage-de-nez-et-la-surveillance-active-par-les-parents

Testez vos connaissances



TEST 1 : Activités des ATSEM et double hiérarchie

Cocher les cases Vrai ou Faux pour chaque affirmation ci-dessous



Version interactive : <http://www.cap-aepe.fr/23test1.html>

| | VRAI | FAUX |
|---|--------------------------|--------------------------|
| L'ATSEM est nommée pour travailler dans une école maternelle par le maire de la commune. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Le directeur ou la directrice de l'école peut mettre fin au contrat de travail de l'ATSEM si son travail ne le (la) satisfait pas. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Les enseignants peuvent confier la surveillance des récréations quotidiennes aux ATSEM. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| L'ATSEM peut s'occuper seule d'un groupe d'enfants au cours d'une activité pédagogique proposée par l'enseignant. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| L'ATSEM est un fonctionnaire de catégorie B. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| L'employeur de l'ATSEM est la directrice ou le directeur de l'école maternelle dans laquelle elle travaille. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| La double hiérarchie pour les ATSEM signifie qu'elles (ils) sont à la fois sous l'autorité du maire et du directeur ou de la directrice de l'école. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

TEST 2 : Le besoin de sommeil

Cocher la durée moyenne de sommeil qui correspond aux différents âges ci-dessous

| | | | |
|-------------|--|--|--|
| Naissance | <input type="checkbox"/> 24 heures | <input type="checkbox"/> Entre 16 et 20 heures | <input type="checkbox"/> Entre 12 et 15 heures |
| 1 an | <input type="checkbox"/> 20 heures | <input type="checkbox"/> 15 heures | <input type="checkbox"/> 12 heures |
| 3 ans | <input type="checkbox"/> 18 heures | <input type="checkbox"/> Entre 15 et 16 heures | <input type="checkbox"/> Entre 12 et 13 heures |
| 6 ans | <input type="checkbox"/> 15 heures | <input type="checkbox"/> Entre 13 et 14 heures | <input type="checkbox"/> Entre 10 et 11 heures |
| 10 ans | <input type="checkbox"/> 12 heures | <input type="checkbox"/> Entre 9 et 10 heures | <input type="checkbox"/> 8 heures |
| Adolescence | <input type="checkbox"/> Entre 10 et 11 heures | <input type="checkbox"/> Entre 8 et 9 heures | <input type="checkbox"/> 6 heures |

Version interactive : <http://www.cap-aepe.fr/23test2.html>



Testez vos connaissances



TEST 3 : Les sphères du développement de l'enfant

Relier chaque aspect des sphères du développement de l'enfant à la description qui convient :

| | |
|----------------------------------|--|
| Aspect physique et moteur | <ul style="list-style-type: none">● Cet aspect du développement du jeune enfant est lié à l'acquisition d'habiletés au cours des interactions avec les adultes et autres enfants qui l'entourent, le jeune enfant s'approprie petit à petit les normes, valeurs et rôles qui régissent le fonctionnement de la vie en société. Émerge ensuite l'idée du bien et du mal |
| Aspect social et moral | <ul style="list-style-type: none">● Cet aspect du développement du jeune enfant est lié dans un premier temps aux perceptions sensorielles du bébé au contact de son environnement. Puis, avec le soutien d'adultes bienveillants, il acquiert diverses habiletés : il développe sa motricité globale (lever la tête, tendre un objet, marcher, monter les marches d'un escalier...), et sa motricité fine (saisir des petits objets, enfiler des perles, tenir un crayon pour dessiner...). Il développe aussi sa latéralisation et acquiert la représentation mentale de son corps (schéma corporel). Cet aspect comprend aussi tout ce qui concerne son développement somatique. |
| Aspect affectif | <ul style="list-style-type: none">● Très étroitement lié aux sphères affective, cognitive et sociale, cet aspect du développement de l'enfant débute très tôt dans le cadre de l'attachement qui se crée entre le nouveau-né et l'adulte maternant. L'enfant découvre alors une vaste gamme d'émotions, tout d'abord le plaisir, l'angoisse, la joie dans les premiers mois puis plus tard la colère, la peur... |
| Aspect cognitif | <ul style="list-style-type: none">● Cet aspect du développement de l'enfant correspond à l'évolution de ses capacités au niveau intellectuel, au niveau de la mémorisation, du langage, de la numération mais aussi du raisonnement, de la déduction, de l'imagination... |
| Aspect émotionnel | <ul style="list-style-type: none">● Cet aspect du développement de l'enfant correspond au besoin de sécurité qui est tout aussi important pour le jeune enfant que les besoins vitaux. En effet, si ce besoin de sécurité n'est pas satisfait en premier lieu, l'enfant rencontrera des difficultés à se développer au niveau des autres sphères : il a besoin de se sentir en sécurité pour explorer son environnement, se faire confiance et acquérir une bonne estime de soi. |



<http://www.cap-aepe.fr/23test3.html>

Testez vos connaissances



TEST 4 : Les constituants alimentaires

À l'aide des définitions, compléter la grille de mots croisés ci-dessous :

Verticalement :

- 1 Constituants fondamentaux des membranes de nos cellules, ils ont aussi un rôle énergétique important puisque 1g apporte 9 kcal.
- 3 Ils sont la principale source d'énergie de notre organisme. Véritable "carburant" pour les muscles et le cerveau.

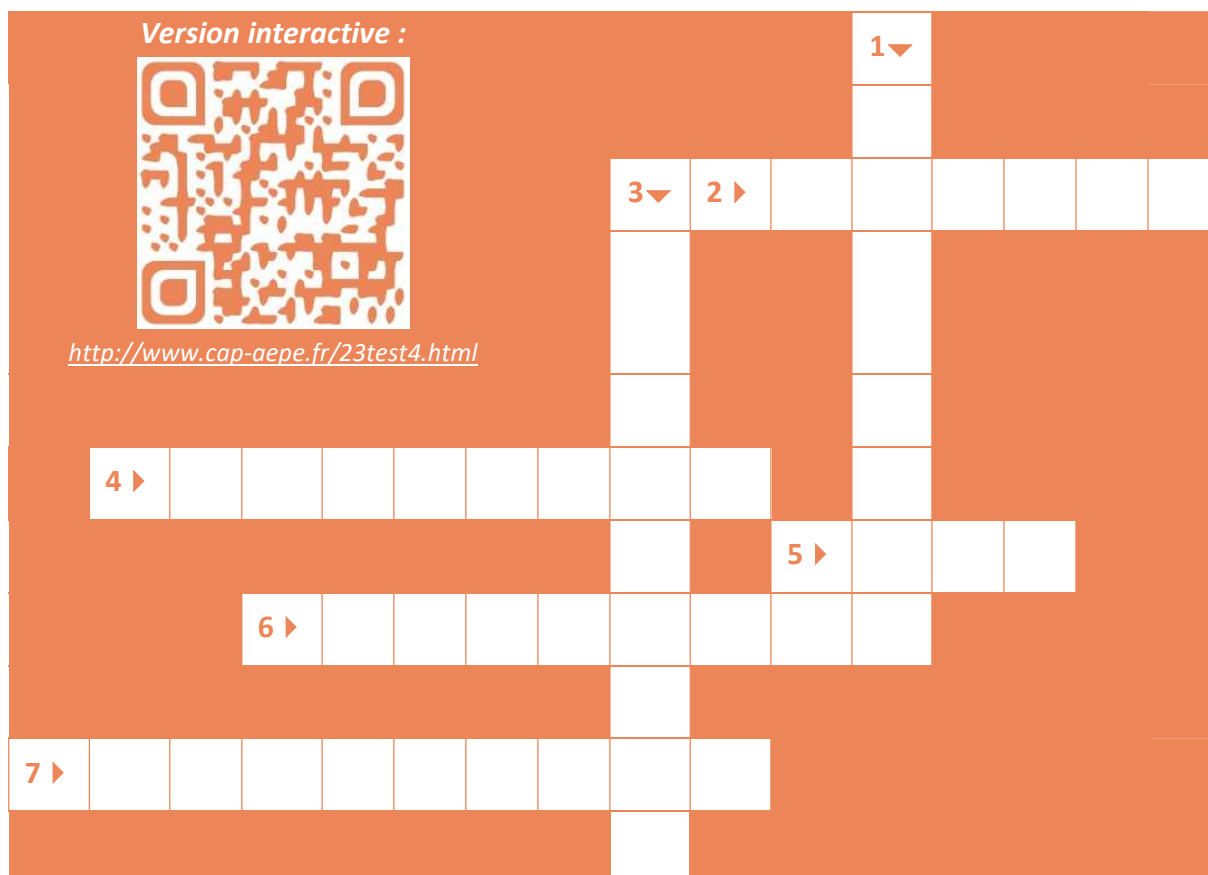
Horizontalement :

- 2 Elles ont un rôle primordial dans le fonctionnement intestinal en facilitant le transit. Elles n'apportent pas d'énergie.
- 4 Ce sont des éléments indispensables au bon fonctionnement de l'organisme. Ils ont chacun un rôle spécifique, par exemple le calcium et le phosphore contribuent à la structure des os et des dents.
- 5 Constituant essentiel qui représente environ 75 % du corps humain, elle permet le transport des biomolécules, l'élimination des déchets...
- 6 Constitués de chaînes plus ou moins longues d'acides aminés, ils ont à la fois un rôle plastique, énergétique et fonctionnel. Ils entrent dans la composition de nos tissus comme les muscles par exemple.
- 7 Elles n'apportent pas d'énergie et ont un rôle fonctionnel fondamental pour le bien-être de l'organisme. Chacune d'entre-elles a un rôle spécifique.

Version interactive :



<http://www.cap-aepe.fr/23test4.html>



Certificat d'Aptitude Professionnelle

Accompagnant
Éducatif
Petite
Enfance



Menu

Le CAP "AEPE"
Exercices interactifs
Sujets d'examen
La Revue du CAP AEPE
Formation à distance



Le site du CAP AEPE :
www.cap-aepe.fr

contact@larevueducapaepe.fr

Au sommaire du prochain numéro* :

- ▶ Fiches de cours n°99 à 102 :
 - Filiation et autorité parentale (EP1)
 - Le principe de laïcité (EP1)
 - Projet d'école et projet pédagogique (EP2)
 - Les outils de gestion des stocks (EP3)
- ▶ Pratique professionnelle :
 - L'acquisition de la propreté (EP1)
 - Le bionettoyage des surfaces alimentaires en milieu familial (EP3)
 - Activité d'éveil : Fabrication de boîtes pour Noël (EP1)
- ▶ L'actualité de la petite Enfance
- ▶ Tests et exercices d'entraînement



**Parution fin décembre 2019*